

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRUSSELS, BELGIUM

BOD/2023/06 DOC 03

POUR INFORMATION

### PRÉVISIONS FINANCIÈRES

*N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents du Comité ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance pertinente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les transmettre aux groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'ils sont confidentiels.*

#### Principaux points à examiner :

- Lors de la réunion d'avril 2023, le Comité des finances et du risque (FRC) a exprimé sa satisfaction quant à la mise à jour positive de la situation financière attribuée à l'affaiblissement du dollar américain et à l'augmentation des contributions des donateurs.
- Néanmoins, les membres ont noté le risque lié à la réalisation des engagements de financement, les fluctuations des taux de change et l'importance d'accélérer les approbations et les décaissements des financements.
- En ce qui concerne le rythme des approbations et des décaissements des financements, le Secrétariat a reconnu l'ensemble des défis, mais a assuré le FRC que les chiffres augmenteront au cours de 2023 et au-delà.

#### Objectif

1. Ce document a pour objet de présenter au Conseil d'administration la situation financière actualisée du Fonds du GPE.

#### Contexte

2. Depuis la dernière prévisions financières et discussion du Conseil, la situation financière du Fonds du GPE s'est améliorée, essentiellement en raison de l'affaiblissement du dollar des États-Unis, mais aussi par suite de l'annonce par deux bailleurs (Allemagne et Japon) de contributions plus élevées. Les dernières prévisions financières ([BOD/2022/12/DOC 06](#)) faisaient état d'un déficit des fonds disponibles de 118 millions de dollars, le montant que le GPE était autorisé à reporter au titre des allocations devant être financées dans le cadre du programme GPE2025 durant la période 2026-2030 à partir des nouvelles contributions des bailleurs étant de 1,2 milliard de dollars. Ce déficit est maintenant bien plus faible puisqu'il n'est plus que de 9 millions de dollars.
3. Il importe de noter que, si la situation actuelle est plus favorable qu'elle ne l'était il y a six mois, la volatilité des taux de change pourrait aisément changer la

donne. Les détails opérationnels de la proposition de gestion des risques de change (BOD/2023/06 DOC 07) demandés par le Conseil en juin 2022 sont maintenant disponibles pour décision par le Conseil en juin 2023. La mise en place de ce cadre, qui permettra pour la première fois de couvrir le risque de change des contributions au GPE, contribuera à atténuer ce risque. Il importera que les bailleurs signent au plus tôt des accords de contribution portant, de préférence, sur plusieurs années, pour optimiser l'efficacité des opérations.

4. Les risques liés à la mobilisation de ressources demeurent importants en raison, d'une part, de la dégradation persistante de l'économie mondiale qui se caractérise par des taux d'inflation, des taux d'intérêt et des dettes publiques de niveaux élevés et, d'autre part, des répercussions de la guerre en Ukraine, car ces différents facteurs exercent des pressions sur les budgets d'aide au développement des pays bailleurs de fonds. La priorité est également donnée à d'autres secteurs comme la santé et le climat. Un bailleur a informé le Secrétariat qu'il risquait de ne pas être en mesure de verser l'intégralité de la contribution qu'il avait annoncée. Bien que ce bailleur n'ait pas modifié officiellement son annonce de contribution, le Secrétariat a ajusté ses prévisions dans une large mesure pour tenir compte de ce risque. Il sera nécessaire de procéder à un suivi attentif de la situation financière au cours des prochains mois
5. Le niveau des liquidités demeure supérieur à la fourchette optimale définie par les montants requis pour financer les décaissements sur une période de 9 à 12 mois, parce que les bailleurs continuent d'effectuer des versements au titre de leurs contributions dans le but d'honorer leurs engagements et que les décaissements ont été inférieurs aux attentes en 2022. Cette situation devrait être temporaire. Les décaissements devraient augmenter en 2023 et le volume des liquidités diminuer à partir de 2024, car le rythme des décaissements sera supérieur à celui des entrées de contributions par suite de l'approbation de nouveaux financements. Il sera nécessaire, en raison de l'adoption du cadre de gestion des risques de change, de veiller à ce que les garanties exigées n'aient pas de répercussions négatives sur le volume des liquidités. Le Secrétariat ajustera ses directives sur le niveau optimal des liquidités si la proposition de gestion du risque de change est approuvée.
6. La demande de financement du GPE continue d'augmenter, notamment au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles qui est un mécanisme de financement ciblé. À la fin de février, un pays avait obtenu l'approbation d'un financement de 5 millions de dollars de l'Accélérateur, tandis que deux autres pays avaient obtenu des allocations indicatives représentant 37 millions de dollars sur la base des paramètres stratégiques approuvés par le Conseil. Ces pays s'emploient

actuellement à préparer leurs requêtes de financement. La demande de financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles émanant des pays éligibles devrait être élevée en 2023 puisque jusqu'à 13 pays éligibles devraient solliciter des allocations indicatives à hauteur de 195 millions de dollars. La demande de financements de l'Accélérateur de l'éducation des filles sera donc, selon toute vraisemblance, supérieure aux ressources disponibles vers la fin de 2023. Le Secrétariat continue de donner la priorité à la mobilisation de ressources pour l'Accélérateur et examinera avec le FRC les options disponibles dans le courant de 2023 si la demande de financement dépasse l'offre.

**Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE**

**Annexe B – Tableaux financiers**

**Annexe C – Contribution des bailleurs et sorties de fonds**

## Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE

1. Le montant des décaissements effectués en 2023 s'élevait à 262 millions de dollars à la fin de avril et devrait augmenter progressivement tout au long de l'année pour dépasser 700 millions de dollars en fin d'année, soit un montant nettement supérieur à celui de 500 millions de dollars enregistré pour 2022.
2. Le montant des financements approuvés augmentera fortement, car un certain nombre de requêtes de financement émanant des cohortes 1, 2 et 3 devraient être présentées pour approbation durant l'année civile 2023 ; il pourrait ainsi représenter plus du double du niveau de 2022 et continuer d'augmenter en 2024.
3. Les bailleurs ont continué de contribuer au Fonds du GPE depuis le Sommet mondial sur l'éducation tenu en juillet 2021, et 32 % des contributions annoncées avaient été versés en février 2023. Par suite des incertitudes et des risques persistants engendrés par la situation économique mondiale, certains bailleurs ont accéléré le calendrier de décaissement de leur contribution, ce qui est toujours apprécié, tandis que d'autres ont repoussé leurs versements vers la fin de la période de contribution. Le calendrier des contributions de nombreux bailleurs est donc très incertain. Il se peut en outre qu'un bailleur ne soit pas en mesure de verser l'intégralité du montant qu'il a annoncé, ce qui a été pris en compte dans les prévisions financières.
4. Comme indiqué précédemment, le montant des ressources pouvant faire l'objet d'allocations a augmenté par suite de l'affaiblissement du dollar des États-Unis observé depuis octobre. Bien que la situation financière se soit améliorée, le Secrétariat continuera toutefois, en raison des incertitudes qui caractérisent les marchés des changes, de suivre attentivement les évolutions qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité du GPE à allouer des financements au titre de tous les programmes proposés.
5. Si la situation se détériore de manière notable par suite de mouvements de taux de change défavorables et/ou d'une nouvelle réduction des annonces de contribution des bailleurs, le Secrétariat établira des propositions d'affectations prioritaires des ressources en vue de leur examen par le FRC. L'approbation du cadre de gestion du risque de change marquera un progrès important en ce domaine. Si le cadre est approuvé, le Secrétariat s'emploiera immédiatement avec l'Administrateur fiduciaire à déterminer les contributions qui pourraient donner lieu à une opération de couverture de manière à assurer la prévisibilité des financements en verrouillant le taux de change pour ces dernières. Les bailleurs peuvent également aider à améliorer l'efficacité de la stratégie de couverture en signant des accords de contribution au plus tôt ou en versant directement leurs contributions en

dollars si cela leur est possible. Les allocations de financement peuvent également être effectuées en euros.

6. Eu égard aux risques associés au versement des contributions des bailleurs, le Secrétariat redoublera d'efforts, principalement dans le but de faire face à la demande émergente de financements de l'Accélérateur de l'éducation des filles, pour accroître le montant des contributions, mais aussi pour obtenir le versement de celles qui ont déjà été annoncées.
7. Le Secrétariat indique que le GPE estime, sur la base des lignes directrices générales relatives au financement, qu'il dispose de ressources suffisantes pour pouvoir financer toutes les propositions qui seront reçues au cours des six prochains mois, y compris les propositions au titre des capacités stratégiques (BOD/2023/06 DOC 08).

## Annexe B – Tableaux financiers<sup>1</sup>

<b>Tableau 1A – Avoirs disponibles à des fins d'allocation – prévisions (montants en millions de dollars au 1<sup>er</sup> mars 2023)</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>1 199,7</b>	<i>Montant des liquidités du Fonds du GPE</i>
<i>Solde des contributions annoncées par les bailleurs</i>	2 524,6	<i>Valeur en dollars des contributions non encore versées par les bailleurs</i>
<i>Contributions supplémentaires des bailleurs – projections</i>	224,7	<i>Ce chiffre comprend le montant indiqué par les projections pour les contributions des bailleurs qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais qui ont l'intention de le faire</i>
<i>Rendement des placements – projections</i>	60,0	<i>Montant estimé des rendements obtenus sur les placements futurs du Fonds du GPE</i>
<i>Rentrées de fonds provenant des financements clos – projections</i>	15,0	<i>Montant établi sur la base des hypothèses retenues concernant les fonds inutilisés devant être reversés à la clôture des financements</i>
<b>A) Montant total des ressources disponibles</b>	<b>4 023,9</b>	
<i>Décaissements au titre des allocations approuvées</i>	(1 537,9)	<i>Fonds devant être décaissés en faveur des agents partenaires au titre des allocations approuvées</i>
<i>Solde des manifestations d'intérêt exprimées au titre du Fonds à effet multiplicateur</i>	(125,8)	<i>Allocations indicatives non encore converties en financements du GPE</i>
<i>Provision au titre des financements pour la transformation du système</i>	(2 653,6)	<i>Provision au titre des financements pour la transformation du système</i>
<i>Fonds à effet multiplicateur</i>	(446,8)	<i>Montant disponible pour les nouvelles allocations maximales par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur</i>
<i>Accélérateur de l'éducation des filles</i>	(171,5)	<i>Montant des fonds disponibles pour les nouvelles allocations maximales par pays au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles à des fins de reconstitution<sup>4</sup></i>
<i>Financements pour la préparation des programmes</i>	(16,6)	<i>Solde des financements pour la préparation des programmes à des fins de reconstitution<sup>4</sup></i>
<i>Financements pour le renforcement des capacités du système</i>	(234,7)	<i>Solde des allocations maximales par pays au titre des financements pour le renforcement des capacités du système, à des fins de reconstitution<sup>4</sup></i>
<i>Provision au titre des capacités stratégiques</i>	(40,0)	<i>Montant de 40 millions d'USD au titre d'autres capacités stratégiques</i>
<i>Provision au titre des commissions des agents partenaires</i>	(99,5)	<i>Montant estimé des commissions des agents partenaires au titre des financements qui seront alloués à l'avenir</i>
<i>Provision au titre des dépenses de fonctionnement</i>	(123,5)	<i>Montant établi sur la base des hypothèses retenues par le Secrétariat pour les dépenses de fonctionnement des exercices 24 et 25, et 50 % de l'exercice 26</i>

<sup>1</sup> Les montants des totaux partiels ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

<i>Provision au titre du budget fiduciaire</i>	(4,5)	<i>Montant établi sur la base des hypothèses d'augmentation des soldes du fonds du GPE et des budgets antérieurs</i>
<i>Provision au titre du recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale</i>	(29,6)	<i>Majoration de 24 % des projections des dépenses de fonctionnement effectuées par le Secrétariat, comme indiqué par la Banque mondiale</i>
<i>Ajustement du montant des financements pour la transformation du système</i>	251,0	<i>L'ajustement, qui correspond à environ 10 % de la valeur maximale des financements pour la transformation du système, permet de prendre en compte le fait que tous les financements peuvent ne pas être approuvés et, s'ils le sont, peuvent ne pas être décaissés.</i>
<b>B) Montant total des financements devant être mis en réserve</b>	<b>(5 233,1)</b>	
<b>C) Report autorisé du montant devant être financé sur la période de financements suivante</b>	1 200,0	<i>Montant qui devrait être financé durant la période 2026-2030 au moyen de fonds provenant de contributions futures</i>
<b>A+B+C) Excédent/(Déficit) indiqué par les projections</b>	<b>(9,2)</b>	

<b>Tableau 1B – Accélérateur de l'éducation des filles – montant plafonné à 250 millions d'USD</b>	
<b>Bailleur</b>	<b>Millions d'USD</b>
Belgique	2,5
Irlande	12,0
Allemagne	120,0
OSF	1,0
Dubai Cares	1,25
Fondation Lego	15,0
Danemark	7,5
Financements de contrepartie des contributions des fondations privées/du secteur privé <sup>2</sup>	17,25
<b>Montant total des fonds disponibles</b>	<b>176,5</b>
<b>Pays partenaires</b>	
El Salvador	<b>(5,0)</b>
<b>Montant total des financements approuvés</b>	<b>(5,0)</b>
Congo, Rép. dém.	(25,0)
Zimbabwe	(12,4)
<b>Montant total des allocations indicatives établi sur la base des paramètres stratégiques approuvés</b>	<b>(37,4)</b>
<b>Solde disponible pour allocation</b>	<b>134,1</b>

<sup>2</sup> Des fonds de contrepartie sont disponibles à hauteur d'un montant de 25 millions de dollars au titre des contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles émanant d'acteurs philanthropiques et du secteur privé – les fonds de contrepartie proviennent de l'allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur.

<b>Table 1C - financement par catégorie de revenu (millions d'USD)</b>		
<b>Catégorie de revenu</b>	<b>Montant disponible pour les financements pour la transformation du système</b>	<b>Pourcentage des financements pour la transformation du système</b>
Pays à faible revenu	1 778,8	64 % <sup>3</sup>
Autres pays	981,3	36 %
<b>Total</b>	<b>2 760,0</b>	<b>100 %</b>

---

<sup>3</sup> Selon le document du Conseil sur l'éligibilité ([BOD/2020/11/12 DOC 06](#)), le pourcentage des financements revenant aux pays à faible revenu (PFR) dans la simulation 1 est de l'ordre de 66,3 %, soit environ 2,3 % de plus que le pourcentage actuellement proposé. Cet écart est mineur et imputable au fait qu'un certain nombre de pays sont passés de la catégorie des PFR à celle des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRII) au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Aucune mesure supplémentaire n'est donc recommandée. Le Secrétariat indiquera, dans les prochains rapports concernant les prévisions financières, les allocations effectuées aux PFR de manière à déterminer si ces derniers ont plus de difficultés à obtenir accès à des financements que les autres pays.



**Tableau 2 (A/B) – AVOIRS – PRÉVISIONS**

<b>Tableau 2A – PRÉVISIONS DES LIQUIDITÉS</b>						
<i>Montants en millions d'USD</i>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>A. Solde d'ouverture (au 1<sup>er</sup> mars 2023)</b>	1 199,7	1 321,5	1 229,3	803,1	94,3	(552,3)
<b>B. Entrées</b>	810,2	858,6	772,1	330,2	53,0	0,0
<b>C. Sorties</b>	(688,4)	(950,8)	(1 198,3)	(1 039,0)	(699,7)	(472,1)
<b>D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)</b>	1 321,5	1 229,3	803,1	94,3	(552,3)	(1 024,5)

Contrairement au tableau 1 dont les données servent à calculer le montant total des ressources devant être affectées à des allocations, ce tableau indique les projections des montants qui seront versés au Fonds du GPE (c'est-à-dire essentiellement les contributions des bailleurs) et des montants qui en sortiront (c'est-à-dire essentiellement les décaissements au titre des financements, et les effets de ces mouvements sur le niveau des liquidités. Le GPE vise à maintenir le niveau de ces dernières à un niveau correspondant à 9 à 12 mois de décaissements ; selon les projections effectuées pour la période prenant fin en 2025, les liquidités devraient demeurer dans cette fourchette comme le montre le graphique 1..

<b>Tableau 2B – AVOIRS NON ENGAGÉS – PRÉVISIONS</b>						
<i>Montants en millions d'USD</i>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>A. Montants non engagés à l'ouverture (au 1<sup>er</sup> mars 2023)</b>	1 037,1	1 190,5	1 066,4	693,1	(29,3)	(552,3)
<b>B. Entrées</b>	810,2	858,6	772,1	330,2	53,0	0,0
<b>C. Montant estimé des engagements</b>	(656,7)	(982,7)	(1 145,4)	(1 052,6)	(576,1)	(472,1)
<b>D. Fonds disponibles pour engagements (A + B – C)</b>	1 190,5	1 066,4	693,1	(29,3)	(552,3)	(1 024,5)

Bien qu'un financement puisse être approuvé pour une période d'exécution de trois, quatre ou cinq ans, les fonds ne sont engagés (affectés à l'agent partenaire si les ressources requises sont disponibles) que sur une base annuelle. Les financements ne pouvant être engagés que si le Fonds du GPE dispose des montants nécessaires, il est important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des ressources à la disposition des agents partenaires. Le montant des ressources du Fonds du GPE augmente par suite du versement des engagements des bailleurs, mais les montants disponibles diminuent au fur et à mesure que des financements sont approuvés puis engagés sur une base annuelle. Selon les prévisions actuelles, le GPE aura épuisé sa capacité d'engagement en 2026, ce qui signifie que les programmes en cours pourraient devoir être suspendus. Sachant que des pressions peuvent s'exercer sur les montants non engagés, il est très important que les bailleurs versent leur contribution selon le calendrier établi. Il importe également de noter qu'une campagne de reconstitution des ressources devrait permettre de financer les activités pour la période 2026-30.

## Annexe C – Contributions des bailleurs et sorties de fonds<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Les montants des totaux partiels ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué ; les contributions peuvent être subordonnées à des procédures d'approbation par le pouvoir législatif.

Tableau 3 – Quatrième reconstitution des ressources (millions)		Contribution annoncée (monnaie nationale)	Versée au 1 <sup>er</sup> mars 2023	Solde à verser au 1 <sup>er</sup> mars 2023	Total au 1 <sup>er</sup> mars 2023
Bailleur	Monnaie	Contribution annoncée	Valeur en USD	Valeur en USD	Valeur en USD
Australie	AUD	180,0	34,9	89,3	124,2
Belgique	EUR	28,0	16,2	13,8	30,0
Canada	CAD	300,0	91,5	132,7	224,2
Danemark	DKK	1,050,0	44,1	106,9	151,0
Dubai Cares	USD	2,5	0,0	2,5	2,5
Estonie	USD	1,0	0,4	0,6	1,0
Union européenne	EUR	700,0	89,4	653,5	742,9
Finlande	EUR	25,0	29,2	0,0	29,2
France	EUR	333,0	119,4	236,4	355,8
Allemagne	EUR	330,0	140,4	212,2	352,6
Irlande	EUR	60,0	24,6	40,3	64,9
Italie	EUR	25,0	11,2	15,9	27,1
Japon	USD	20,2	15,0	5,2	20,2
Koweït	USD	30,0	0,0	30,0	30,0
LEGO	USD	28,0	18,0	10,0	28,0
Luxembourg	EUR	2,5	1,1	1,6	2,7
Pays-Bas	USD	59,2	59,2	0,0	59,2
Norvège	NOK	1,850,0	109,6	81,5	191,1
Open Society Foundations	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
République de Corée	USD	15,8	4,6	11,3	15,8
Arabie Saoudite	USD	38,0	0,0	38,0	38,0
Espagne	EUR	20,0	0,3	21,0	21,2
État du Qatar (par l'intermédiaire de la fondation EAA)	USD	20,0	0,0	20,0	20,0
Suède	SEK	1,200,0	56,2	64,1	120,3
Suisse	CHF	52,0	23,4	32,0	55,3
Émirats arabes unis	USD	100,0	40,0	60,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430,0	0,0	520,1	520,1
États-Unis d'Amérique	USD	350,0	225,0	125,0	350,0
<b>Total</b>			<b>1 154,6</b>	<b>2 523,8</b>	<b>3 678,5</b>
<b>Solde des contributions annoncées pour la troisième reconstitution des ressources</b>				<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Total des contributions annoncées par les bailleurs</b>				<b>2 524,6</b>	<b>3 679,2</b>

**Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er mars 2023  
(millions d'USD)<sup>5</sup>**

	Cohorte 1 Pilote	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Hors cohorte <sup>6</sup>
Pays	Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système	Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur <sup>7</sup>	Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur <sup>7</sup>	Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système	Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles <sup>8</sup>	Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles <sup>8</sup>
Afghanistan	102,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0
Algérie	0,0	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0
Angola	0,0	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0
Bangladesh	97,7	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0
Belize	0,0	5,0	0,0	1,6	0,0	0,0
Bénin	25,7	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0
Bhoutan	5,0	3,3	0,0	1,0	0,0	0,0
Bolivie	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
Burkina Faso	67,4	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0
Burundi	68,2	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0
Cabo Verde	5,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0
Cambodge	15,4	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0
Cameroun	62,5	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0
République centrafricaine	36,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
Tchad	90,5	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0
Comores	5,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0
Congo, Rép. dém	162,5	0,0	0,0	3,9	0,0	25,0
Congo, Rép.	11,0	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	44,9	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
Djibouti	5,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0

<sup>5</sup> Les montants déjà approuvés ont été soustraits des chiffres indiqués.

<sup>6</sup> Les groupes locaux des partenaires de l'éducation ayant cessé d'avoir des contacts directs avec les autorités publiques en Afghanistan, au Myanmar, au Soudan et en Syrie au sujet des processus du GPE, conformément au Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et/ou touchés par un conflit, ces pays n'ont pas été inclus dans la cohorte 5. Le Secrétariat s'est entretenu avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation sur les voies qui pourraient être empruntées pour donner accès à une allocation pour la transformation du système.

<sup>7</sup> Montants établis sur la base des manifestations d'intérêt approuvées

<sup>8</sup> Montants établis sur la base des paramètres stratégiques approuvés

**Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er mars 2023  
(millions d'USD)<sup>5</sup>**

	Cohorte 1 Pilote	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Hors cohorte <sup>6</sup>
<b>Pays</b>	<b>Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système</b>	<b>Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur<sup>7</sup></b>	<b>Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles<sup>8</sup></b>		
Égypte, Rép. arabe	0,0	0,0	4,4	0,0		
El Salvador	0,0	0,0	0,0	0,0		
Érythrée	11,8	0,0	2,2	0,0		
Eswatini	0,0	0,0	1,6	0,0		
Éthiopie	107,6	0,0	4,1	0,0		
Gambie	5,9	0,0	1,9	0,0		
Ghana	31,4	0,0	2,4	0,0		
Guinée	33,4	0,0	2,8	0,0		
Guinée-Bissau	5,7	0,0	2,2	0,0		
Haïti	31,6	0,0	2,9	0,0		
Honduras	0,0	0,0	2,0	0,0		
Inde	0,0	0,0	4,1	0,0		
Indonésie	0,0	0,0	4,0	0,0		
Kenya	0,0	0,0	0,0	0,0		
Kiribati	2,5	0,0	0,3	0,0		
République kirghize	0,0	0,0	1,0	0,0		
RDP lao	10,0	0,0	2,6	0,0		
Lesotho	5,0	2,5	1,6	0,0		
Liberia	19,5	0,0	2,0	0,0		
Madagascar	89,4	0,0	3,5	0,0		
Malawi	68,8	0,0	3,7	0,0		
Mali	76,0	0,0	3,4	0,0		
Mauritanie	7,5	0,0	0,6	0,0		
Micronésie, États féd..	2,5	0,0	1,0	0,0		
Moldova	0,0	0,0	1,0	0,0		
Mongolie	0,0	0,0	1,3	0,0		
Maroc	0,0	0,0	3,7	0,0		
Mozambique	117,6	0,0	4,0	0,0		
Myanmar	42,9	0,0	4,0	0,0		

**Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er mars 2023**  
(millions d'USD)<sup>5</sup>

	Cohorte 1 Pilote	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Hors cohorte <sup>6</sup>
<b>Pays</b>	<b>Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système</b>	<b>Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur<sup>7</sup></b>	<b>Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur<sup>7</sup></b>	<b>Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles<sup>8</sup></b>	<b>Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles<sup>8</sup></b>
Népal	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
Nicaragua	5,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0
Niger	117,6	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
Nigeria	117,6	2,1	0,0	9,4	0,0	0,0
Pakistan	117,6	0,0	0,0	8,8	0,0	0,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,9	0,0	0,0	2,6	0,0	0,0
Philippines	0,0	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0
Rwanda	31,3	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0
São Tomé et Príncipe	2,5	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0
Sénégal	38,2	40,0	0,0	1,7	0,0	0,0
Sierra Leone	22,5	15,0	0,0	2,6	0,0	0,0
Îles Solomon	5,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0
Somalie	79,7	0,0	0,0	6,4	0,0	0,0
Soudan du Sud	56,4	12,3	0,0	2,4	0,0	0,0
Sri Lanka	0,0	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0
Soudan	86,5	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0
République arabe syrienne	15,0	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0
Tadjikistan	10,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tanzanie	117,6	0,0	0,0	4,5	0,0	0,0
Timor-Leste	5,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0
Togo	20,6	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0
Tunisie	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0
Ouganda	162,5	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0
Ukraine	0,0	25,5	0,0	2,7	0,0	0,0
Ouzbékistan	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0
Vanuatu	2,5	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0
Viet Nam	0,0	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0
Cisjordanie et Gaza	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0

**Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er mars 2023  
(millions d'USD)<sup>5</sup>**

	Cohorte 1 Pilote	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	Cohorte 5	Hors cohorte <sup>6</sup>
<b>Pays</b>	<b>Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système</b>	<b>Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur<sup>7</sup></b>	<b>Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système</b>	<b>Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles<sup>8</sup></b>		
Yémen, Rép.	61,6	0,0	4,3	0,0		
Zambie	31,6	0,0	3,3	0,0		
Zimbabwe	24,8	0,0	3,0	12,4		
Dominique	2,5	0,0	1,0	0,0		
Fiji	5,0	0,0	0,9	0,0		
Grenade	2,5	0,0	1,0	0,0		
Guyana	5,0	0,0	1,3	0,0		
Maldives	5,0	0,0	1,5	0,0		
Îles Marshall	2,5	0,0	1,0	0,0		
Samoa	2,5	0,0	1,0	0,0		
Sainte-Lucie	2,5	0,0	1,0	0,0		
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2,5	0,0	1,0	0,0		
Tuvalu	2,5	0,0	1,0	0,0		
Tonga	2,2	0,0	0,3	0,0		
Région de l'OECO	0,0	0,0	0,3	0,0		
Région du Pacifique	0,0	0,0	1,0	0,0		
<b>Total</b>	<b>2 653,6</b>	<b>120,8</b>	<b>234,7</b>	<b>37,4</b>		

**Tableau 5a - Informations sur le portefeuille de financements en cours au 1<sup>er</sup> mars 2023 (en millions d'USD)**

<b>Montant total des financements approuvés et en cours</b>	3804,8
<b>Montant total des décaissements effectués à partir du Fonds du GPE</b>	2266,9
<b>Montant à décaisser au titre de financements à partir du Fonds du GPE</b>	1537,9

**Tableau 5B - Informations sur le portefeuille de financements en cours au 1<sup>er</sup> mars 2023 (en millions d'USD)**

<b>Agent partenaire</b>	<b>Montant des financements approuvés et en cours</b>	<b>Montant des décaissements</b>	<b>Montant à décaisser</b>

<b>BAD</b>	15,0	6,5	8,5
<b>AFD</b>	294,0	224,2	69,9
<b>CRDI</b>	153,5	65,0	88,5
<b>BIsD</b>	37,9	21,2	16,7
<b>OECD</b>	13,0	4,6	8,4
<b>OXFAM</b>	132,9	55,6	77,2
<b>Save the Children Australia</b>	9,1	4,6	4,4
<b>Save The Children UK</b>	50,6	42,6	8,0
<b>Save The Children US</b>	75,3	71,7	3,6
<b>UNESCO</b>	72,6	72,6	0,0
<b>UNICEF</b>	825,7	745,8	79,9
<b>Banque mondiale</b>	2 125,3	952,4	1 172,9
<b>Total</b>	<b>3804,8</b>	<b>2266,9</b>	<b>1 537,9</b>



## Solde des liquidités (millions d'USD, en gras) sur la base des estimations actuelles

